



Le CONCHYLIEN

Octobre 2022

Sommaire

Lettre du Maire	1
Réunion de conseil Du 9 septembre 2022	2
Réunion de conseil du 9 septembre 2022	3
Réunion de conseil Du 9 septembre 2022	4
Passez au Covoiturage	5
Portes Ouvertes Pépinières	6
Halloween	7
Cérémonie du 11 novembre	8
Arbre de Noël	9
Réveillon de la Saint Sylvestre	10
Menu Saint Sylvestre	11
Mémento Infos utiles Répertoire Téléphonique Don du sang	12

Mot du Maire

Commençons par une bonne nouvelle !!!

A compter du 7 novembre prochain, un médecin s'installera dans le centre de santé.

Dans un premier temps, deux jours de consultations seront assurés, puis l'année prochaine l'offre sera élargie.

Un kinésithérapeute rejoindra aussi la structure dans le courant du mois de novembre et effectuera des soins à domicile si besoin. Les rendez-vous pourront être pris dès la fin de ce mois avec le numéro communiqué en page 12 (numéros utiles).

L'ADMR poursuit son travail de recherche d'autres praticiens .

Des études sont en cours pour des travaux de voirie, rue du Sagnier : bordurage et réfection de la chaussée.

L'objectif étant ensuite d'étendre ces travaux à d'autres rues du village.

Après l'abattage des arbres, des replantations sont prévues.

Malheureusement et comme à chaque parution de ce bulletin municipal, je dois rappeler chacun au CIVISME ! Dépôt sauvage de détritrus, nuisances sonores, végétation débordant sur la voie publique vitesse excessive ... sont encore l'objet de trop nombreuses réclamations.

Au delà de la législation dans ces différents domaines, le simple bon sens doit s'appliquer :

- les déchetteries existent et sont gratuites pour les particuliers
 - le bricolage après 20h est proscrit
 - les fêtes privées peuvent être annoncées aux voisins
- Au plaisir de vous retrouver lors des prochaines manifestations.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation et d'affichage : 02 septembre 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX le 09 septembre à 19h30 le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 septembre 2022 s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

Étaient Présents : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, FOULLOY Martine, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, BRIATTE Thomas, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David présent en début de réunion a ensuite remis un pouvoir à Philippe CLEUET.

Absents excusés : Madame FRAYON Jennifer et PLUCHARD Frédéric; **Absente non excusée** : Madame FRANÇOIS Emilie

- ❖ Madame le Maire, après avoir remercié les membres présents, a procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
- ❖ Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. M. BRIATTE Thomas est nommé secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte-rendu de la séance précédente :
Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

Madame le Maire demande l'ajout de 1 point à l'ordre du jour : **Assistance à Maîtrise d'ouvrage des eaux usées. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout) l'ordre du jour.**

Décisions prises par Madame le Maire (article L.2122-22 du Code général des collectivités

08/06/2022 : Entreprise CHARLET : Bloc sanitaire à la maison médicale : 4420€ HT
12/07/2022 : Verts Jardins Picardie : Tonte des pelouses dans le village : 7480€ HT
16/08/2022 : Comat & Valco : Jeux bouton d'or pour le parc : 600€ HT
23/08/2022 : Duberseuil Eric : Remise aux normes
06/09/2022 : Verts Jardin Picardie : Tonte de la station d'épuration : 640€ HT

VENTE DES PEUPLIERS

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente amiable des peupliers situés derrière l'église à la meilleure offre et décide de replanter la parcelle à l'identique.

DÉLIBÉRATION N° DM 04. REMBOURSEMENT DE L'ÉCHEANCE DE PRÊT A LA CAF-Virement de Crédits. (Annule et remplace la DM n° 1 du à la demande de la Trésorerie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits nécessaires au remboursement de l'échéance d'emprunt de la CAF pour un montant de 1390.47€ n'ont pas été prévus au budget de l'année 2022. Il est nécessaire de prévoir des mouvements de crédits, à savoir :

- 1400€ à l'article (020 dépenses imprévues en section de fonctionnement)
- + 1400€ à l'article (16818 remboursement prêt en section de fonctionnement).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants approuvent le virement des crédits et autorise Madame le Maire à régulariser le remboursement de l'échéance d'emprunt.

DÉLIBÉRATION N° 18.2022. DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉFENSE ET INCENDIE

Dans son courrier en date du 19 août 2022, la Préfecture de l'Oise nous demande de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours, afin de consolider notre « modèle de sécurité civile » et de valoriser le volontariat des sapeurs-pompier. Ce correspondant défense incendie et secours aura pour rôle d'être le seul interlocuteur privilégié du SDIS 60 sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Après réflexion, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean GRELIN.

DÉLIBÉRATION N° 19.2022. SIGNATURE DU BAIL PROFESSIONNEL CENTRE DE SANTÉ ADMR DU PAYS DES SOURCES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un professionnel entre la Commune et l'Association Centre de Santé ADMR du Pays des Sources pour accueillir les futurs médecins dans les locaux.

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 03 octobre 2022 au 02 octobre 2028

- * Gratuité du loyer sur 12 mois pleins
- * Loyer porté à 50 % de sa base annuelle entre le 13ème et le 24ème mois
- * Loyer plein à compter du 25ème mois moyennant la somme de 1.600€/mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

* DÉCIDE de donner son accord pour la signature du bail professionnel entre la Commune et l'Association Centre de Santé ADMR du Pays des Sources d'une durée de 6 ans à compter du 03 octobre 2022 et ce jusqu'à la fin du bail professionnel au 02 octobre 2028

DÉLIBÉRATION N° 20.2022. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le Référentiel de droit commun à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

La Commune anticipe le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable qui reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M 14 (Commune et EPCI), M 52 (Départements) et M 71(Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, décide , à l'unanimité des membres présents et votants, d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le Budget principal de 2023, et ses budgets annexes en M14, à compter du 1er janvier 2023.

DÉLIBÉRATION N° 20.2022. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le Référentiel de droit commun à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

La Commune anticipe le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable qui reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M 14 (Commune et EPCI), M 52 (Départements) et M 71(Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, décide , à l'unanimité des membres présents et votants, d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le Budget principal de 2023, et ses budgets annexes en M14, à compter du 1er janvier 2023.

DÉLIBÉRATION N° 21.2022. RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES.

Madame le Maire donne lecture de l'information concernant la réforme de la publicité des actes qui a pour objet de moderniser, simplifier et clarifier les règles et les formalités qui régissent la publicité des actes de la Commune (arrêtés, délibérations).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et votants, décide la publication des actes sous forme : affichage, publicité sur papier et publication sous forme électronique (site internet).

DÉLIBÉRATION N° 22.2022. INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.) AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Conseil Municipal sollicite l'avis du Comité Technique du CDG 60 pour avis. En fonction de l'avis une délibération sera prise ultérieurement.

DÉLIBÉRATION N° 23.2022. ACHAT ELAGEUSE

Madame le Maire présente le devis des Ets DEBOFFE de Roye, d'un montant de 924.17€ HT pour l'achat d'une perche élagueuse.

Le Conseil Municipal après réflexion, donne son accord pour l'achat et autorise Madame le Maire à signer le devis.

REPAS DES AINÉS

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de faire un sondage auprès des personnes âgées pour définir le choix : repas au restaurant le Relais ou carte cadeau comme l'année dernière.

En fonction des réponses, une délibération sera prise ultérieurement.

DÉLIBÉRATION N° 24.2022. DEVIS ALTERO

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise ALTERO, de Saint Laurent dont la mission est l'assistance au Maître d'ouvrage dans le cadre de l'assainissement collectif. (mise à jour du plan de l'assainissement avec les nouvelles constructions, contrôle chez les particuliers)

La mission consiste à :

La rédaction du dossier de consultation des entreprises (dossier technique et administratif)

- Préparation de la publicité et dématérialisation
- Animation lors de la consultation des entreprises
- Analyse des offres
- Réunions

Le montant du devis s'élève à la somme de 10 200 € HT.

Le Conseil Municipal après réflexion, autorise Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 10 200€ HT et à signer les documents nécessaires à l'étude pour la consultation des entreprises, et analyses des offres.



Le covoiturage c'est quand je veux et avec qui je veux !

N° 0810 60 00 60

Étape 1

Je m'inscris en quelques minutes sur www.covoiturage-oise.fr

Étape 2

Je prends contact avec les covoitureurs qui me sont présentés

Étape 3

Je covoiture une première fois et je suis libre d'augmenter ou de réduire la fréquence du covoiturage, il suffit de bien communiquer avec mon covoitureur

Je reçois un courriel dès qu'un covoitureur s'inscrit sur un trajet identique au mien.



Le saviez-vous ?

Les voitures individuelles représentent 12 % des émissions de CO2*

En France ,75 % des salariés vont au travail en voiture, en solo le plus souvent*.

Un covoitureur réduit en moyenne d'1 à 1,2 tonne ses émissions de CO2 par an.

* Sources ADEME



Portes Ouvertes

PÉPINIÈRES PUILLE

15 Rue de l'Église

60490 CONCHY LES POTS

03 44 85 01 21

Du Samedi 29 Octobre 2022

au

Mardi 01 novembre 2022 inclus



EMBARQUEZ SUR LE BATEAU DE LA PEUR

Animations pour enfants : Chamboule
tout, jet de corde, pêche à l'araignée
(0.50cts)

Jeux d'énigmes pour les plus
grands

THÈME PIRATES

à 15h
Magic
Show

Dimanche 30 oct. 22
14h à 18h
Salle des fêtes
de Conchy les Pots

RESTAURATION SUCREE SUR PLACE

1PNS



INVITATION A LA POPULATION

Madame le Maire
et
Son Conseil Municipal

Ont l'honneur de vous convier

À la Commémoration de l'Armistice

**Qui aura lieu le vendredi 11 novembre 2022
Au Monument aux morts**

11H30 : Cérémonie au Monument avec dépôt d'une gerbe

12h00 : La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié
à la salle des fêtes



ARBRE DE NOËL

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2022

À partir de 14h00

Salle polyvalente de CONCHY LES POTS

SPECTACLE

VISITE DU PÈRE NOËL

GOÛTER

DISTRIBUTION DE CADEAUX

Les invitations seront distribuées prochainement



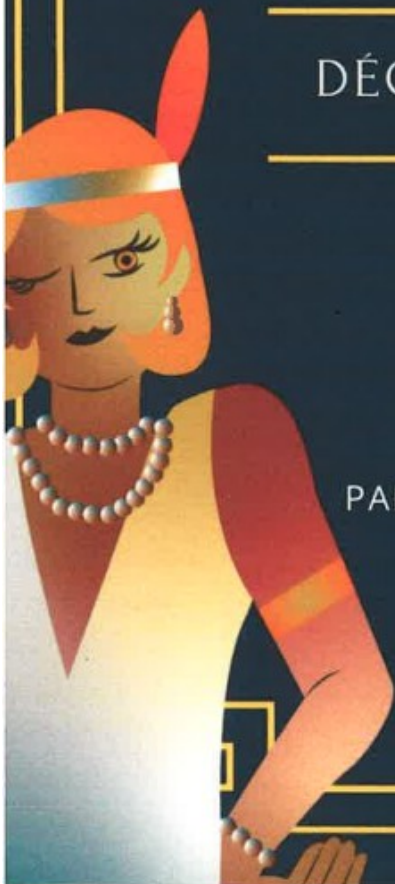
Salle des fêtes de Conchy les Pots

NOUVEL AN ANNEES FOLLES

DÉC.

31

2022



A PARTIR DE 20H00
65 € LE MENU ADULTE
SOIREE DANSANTE
PRE-RESERVATION
PAR PAPIER, EMAIL OU MESSENGER

RETROUVEZ LE DETAIL
SUR NOTRE PAGE FACEBOOK

IPNS

Bon Réveillon!

Menu de la Saint Sylvestre pour les adultes à 65€

Kir accompagné de mignardises
Assiette terre et mer
Tournedos de veau rossini ou Suprême de pintade
Purée de marabelle au fois gras
Duo de salade/fromage
Poire Chocolat et Coupe de champagne

Menu pour les enfants à 15€

Assiette de charcuterie
Tortis carbonara
Dessert et une boisson

07 61 56 43 97

ou comitedesfetes.conchylespots@orange.fr



Répertoire téléphonique :	
La Mairie :	03.44.85.01.24
Centre de Santé à Conchy Les Pots à compter de Novembre 2022	03 44 44 17 84
L'École :	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons :	03.44.42.50.63
Mairie Ressons/Matz	03.44.42.51.18
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
TAXI CONCHYLIEN	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
Communauté de Communes Pays des Sources	03.44.43.09.57

INFOS UTILES Déchetteries de LASSIGNY Et RESSONS SUR MATZ	
Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères
Tous les LUNDIS

Ramassage des bacs de tris
Le MARDI des semaines impaires

DON DE SANG

Sur RDV :
dondesang.efs.sante.fr

RESSONS SUR MATZ

Centre Social Rural
Lundi 31 octobre 2022

De 10h30 à 12h30
Et de 14h à 18 h

SUEZ
SERVICE
DES EAUX

0977 408 408

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h00 à
19h00

URGENCES
24h/24h

0977 401 113

S.I.C.A.E
Électricité

03 44 926 926

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h15 à
12h30 & 13h30 à
17h00

Numéro de
dépannage :

03 69 24 09 88

Bulletin municipal tiré en 300 exemplaires
Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine
CHAUMETTE Catherine
GRELIN Jean

Mise en page et responsable de la publication :
QUILLET Nathalie
PINSSON Marie Christine